

*Questions orales*

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question? Ce qui ne va pas c'est que nous attendons encore sa question.

**M. Crosbie:** J'ai déjà posé ma question et je la reposerai, madame le Président. Le premier ministre reconnaît-il la justesse des avertissements du Conseil économique du Canada? Le premier ministre et son gouvernement entendent-ils obtenir les pouvoirs nécessaires pour réduire des augmentations de prix ou de salaires?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, le gouvernement a lu avec intérêt le rapport du Conseil économique du Canada. Ce rapport renferme un certain nombre de prévisions et celles à court terme sont semblables à celles faites par le gouvernement, en particulier dans mon budget du mois d'avril dernier, pour 1984-1985. Celles pour 1986-1987 sont beaucoup plus hypothétiques et différent de celles qui figurent dans mon budget. Je dois rappeler au député, cependant, que les objectifs énoncés dans le rapport du Conseil économique ressemblent fort aux prévisions figurant dans mon budget pour 1986 et 1987. En ce sens, la courbe que j'ai prévue au cours des quatre prochaines années est pratiquement semblable aux objectifs arrêtés par le Conseil économique pour 1986 et 1987.

En ce qui a trait à la proposition du député, il devra noter que le Conseil économique propose la création d'un organisme de surveillance—et non de contrôle—des prix et des salaires à l'expiration du programme des 6 et 5 p. 100. Le gouvernement tiendra compte, c'est évident, de cette suggestion dans ses pourparlers avec ses partenaires économiques, le monde ouvrier, le patronat et les gouvernements des provinces, sur les mesures à prendre après l'expiration du programme des 6 et 5 p. 100.

LES COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT AU SUJET DE LA  
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre: pas à la marionnette, mais à celui qui tire les ficelles. Voici ma question...

**Des voix:** Règlement!

**Une voix:** C'est bien d'invoquer le Règlement.

**M. Nowlan:** Vous ne savez rien de ce que c'est que le Règlement.

**M. Crosbie:** Le Conseil économique du Canada est chargé de conseiller le premier ministre, et son président dit qu'un taux de chômage de 11 p. 100 est inadmissible. Est-ce que le premier ministre souscrit à la déclaration suivante du président: «Ce serait nous faire tort que de nous satisfaire de la performance qu'on semble nous offrir. Nous croyons qu'il est possible de faire mieux»? Le premier ministre concède-t-il que la performance gouvernementale nous fait du tort. Ne croit-il pas que nous pouvons faire mieux? Alors pourquoi ne faisons-nous pas mieux?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, il est certain que nous ne sommes pas contents d'un

chômage de 11 ou 12 p. 100. La meilleure preuve en est dans les mesures que nous avons annoncées au budget de juin 1982, dans mon exposé économique d'octobre et au budget d'avril dernier.

Nous avons réussi à résorber le chômage plus vite qu'on ne l'avait prévu. Nous avons réussi à créer des emplois plus vite que tout autre pays industrialisé. Je renvoie mon honorable ami à la prévision du budget d'avril suivant laquelle nous allons réussir, au cours des prochaines années, à avoir un taux de chômage bien inférieur à 11 p. 100, et inférieur à 9 p. 100. Nous cherchons même à faire mieux que la prévision du budget qui annonçait un taux de chômage voisin de 8 p. 100 d'ici à 1987.

**M. Crosbie:** Je vais m'adresser au ministre des Finances, parce que ce sujet ennuie le premier ministre.

LA RECOMMANDATION CONCERNANT LA RÉDUCTION DU  
CHÔMAGE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, le Conseil économique veut que le gouvernement se fixe pour objectif à cinq ans de réduire le chômage à 6 ou 8 p. 100, au lieu de se contenter pour une période indéfinie des plus de 10 p. 100 prédits par le ministre des Finances. Voici ce que je demande au ministre des Finances: pourquoi, une fois que vous vous êtes fixé cet objectif, et pourquoi, une fois que vous avez pris des mesures pour l'atteindre, vous ne voulez pas faire ce que le Conseil économique recommande, au lieu de laisser faire?

● (1420)

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député est tenu de s'adresser à la présidence. Je sais qu'il est difficile de parler à la troisième personne, et j'ai moi-même du mal à le faire. Mais le député est ici depuis assez longtemps pour en avoir pris l'habitude.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, si le député connaissait mieux le règlement, et aussi s'il se montrait un peu plus respectueux de ses collègues et moins insultant, il aurait peut-être de meilleures réponses de temps à autre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Quoi qu'il en soit, je dirai à mon honorable ami que nous cherchons très honnêtement à faire même mieux que les objectifs fixés par le Conseil économique du Canada. J'ai dit que l'objectif de mon exposé budgétaire était un taux de chômage voisin de 8 p. 100 d'ici à 1987. Nous cherchons à faire mieux que cela. Si nous pouvons atteindre 6 p. 100 d'ici là, nous ne manquerons pas de le faire. Nous n'épargnons rien et nous avons obtenu des résultats. En fait, ceux des tout derniers mois montrent que nous avons réussi à ramener le chômage à un niveau plus bas que prévu, même par mon honorable ami, pas plus tard qu'il y a six mois. Voilà notre performance et, nous pouvons la prouver, et nous voulons même faire mieux au cours des mois et des années qui viennent.